



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

**Amicale nationale des fusiliers marins
et commandos**

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2022

Le conseil d'administration de l'ANFMC, convoqué par le président national, Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, s'est tenu le 18 juin 2022 à Chorey les Beaune. Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur participation. La séance est ouverte à 13 h 10.

Participation :

		Présents	Excusés ou absents
Bureau national	Président	Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	
	Secrétaire	Yves GUILMEAU	
	Trésorier	Richard LIS	
Présidents de sections	Aquitaine	Erick POINEAU	
	Brest	Antonio CIMINNA	
	Est	Jean-Paul PILLOUD	
	Lorient	Sylvain LEULIET,	
	Paris	Jean-Pierre-MONMASSON	
	Toulon	Philippe RAGAIN	
Invités			

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du C.A. du 28 février 2022**
- **Interventions des présidents de sections.**
- **Intervention du président national.**
- **Organisation et fonctionnement de l'amicale**
- **Intervention du trésorier**
- **Tour de table**

1- PV. du CA du 28 février 2022:

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Interventions des présidents de sections :

- **AQUITAINE :**

Pas de question.

- **BREST :**

Appellation de la section de Brest « Section Brest Nord Bretagne ».

Le président de section expose ses raisons liées essentiellement à la dénomination de la section de Lorient « Lorient Bretagne sud ».

Le président ne souhaite pas modifier les noms des sections pour rester en conformité avec les déclarations faites en préfecture et INSEE et reprises dans le règlement intérieur

- **EST :**

- **Congrès 2022 :**

Le président de section informe que les coûts du congrès ont été majorés suite à la location des bus, par rapport au budget initial. Après les échanges, le conseil émet un avis favorable à l'augmentation de 500€ de l'allocation déjà versée par le bureau national. Une demande d'allocation supplémentaire sera demandée à la fédération Maginot.

- **LORIENT :**

Sylvain Leuliet développe l'idée de commémorer un grand événement historique rassemblant les fusiliers marins et commandos, comme le fait la Légion étrangère avec Camérone. Cette idée fait son chemin à l'état-major Alfusco. L'amicale pourrait être force de proposition et faire avancer ce projet sachant que Dixmude semble faire un début de consensus.

- **PARIS :**

Congrès 2024 : 80^{ième} anniversaire du D.DAY.

Le président souhaite que le congrès 2024 soit organisé à Gravelines (en hommage au raid qui s'est déroulé les 24 et 25 décembre 1943). Il expose les différentes raisons de ce choix (relations avec la mairie, hébergement).

Après divers échanges, il apparaît que le choix de Gravelines présente quelques difficultés pour les participants ; affaire à suivre.

- **TOULON :**

Le président informe le CA que le congrès 2023 se déroulera les 26, 27, et 28 mai (W.E de la Pentecôte), L'hébergement est prévu à l'Escale Louvois, établissement de l'IGESA (ancien cercle des officiers marinières au-dessus de la gare SNCF). Il expose le programme. La messe du souvenir aurait lieu sur un BPC (le Dixmude) à la base navale.

Le lundi 28 , cérémonie à Fréjus (NINH-BINH).Le déplacement se fera en bus.

3-Intervention du président national

Les effectifs :

L'effectif de l'Amicale est de +/-1300 adhérents.

L'amicale maintient ses effectifs, ce qui est plutôt rassurant pour l'avenir. Chacun expose son sentiment sur le recrutement et les perspectives d'avenir.

Le président rappelle notre appartenance à la spécialité de fusiliers marins et souligne que l'attitude consistant à discriminer les bérets bleus et verts est pour le moins dommageable et fort regrettable.

Chancellerie :

Certains dossiers ont du mal à avancer via PM3, ce qui nécessite que nous empruntions d'autres réseaux. Le remarquable travail du chancelier national, Francis Fauchart, est souligné.

Site de Laffaux : plaque commémorative.

A l'initiative de la FAMMAC, un panneau illustrant les combats du Moulin de Laffaux sera inauguré lors de la cérémonie anniversaire du 25 septembre prochain.

Le projet D-Day-Land

Le projet n'est pas encore gravé dans le marbre. Rien n'est donc joué. Restons attentifs.

Les 30 années du COS

Partout où cela a été possible, l'amicale a été présente sur le territoire afin d'assurer le fleurissement des tombes pour rendre hommage aux fusiliers marins commandos DCD au sein du COS. Il reste cependant étonnant que, comme de nombreuses autres associations ayant participé à ce fleurissement, l'amicale n'a été associée à aucune cérémonie commémorative ni moment convivial.

4-Organisation et fonctionnement de l'amicale :

Bureau national

- Le président fait part de son souhait de mettre fin à son mandat dans une année.
- Yves GUILMEAU souhaitant mettre fin à sa fonction de secrétaire national, Monsieur Patrick JOSIEN, adhérent de la section de Paris, a fait part de son souhait de le remplacer. Patrick JOSIEN est LV de réserve (Fucor) et commandant de la PMM d'Amiens.

- Le poste de vice-président étant vacant, deux candidats à la fonction se présentent : Antonio CIMINNA et le CF Philippe SIERRA, le premier étant susceptible de rayonner plutôt sur le Nord de l'hexagone et le second sur le Sud compte tenu de leur lieu de résidence

Subventions (gerbes)

Les présidents de section peuvent demander d'éventuelles subventions, en particulier pour l'achat de gerbes. Le bureau national peut relayer les demandes auprès de la Fammac par exemple.

Fiche individuelle

La fiche individuelle remplie par l'adhérent peut servir à communiquer les informations au moment d'un décès. Ces informations, envoyées par mail par la section d'appartenance, doivent dans toute la mesure du possible être complétées par une ou plusieurs photos de l'intéressé.

Organisation territoriale

L'organisation territoriale de l'amicale est pour l'heure maintenue telle quelle sur le site national. Les modifications qui pourraient être proposées par les sections seront étudiées lors d'un prochain conseil.

Modification des textes (propositions en rouge)

- **Modification des statuts**

Art.3 Moyens d'action

L'association agit par tout moyen permettant la réalisation de son but, notamment par :

- une organisation territoriale en sections, **éventuellement subdivisés en secteurs géographiques appelés « délégations »**,
- la participation aux cérémonies à caractère patriotique, culturel et social,
- l'attribution de prix et récompenses.

- **Modifications du RI (propositions d'articles à ajouter ou à compléter):**

Art.6-6 Le délégué de section

Un délégué de section peut se voir confier un territoire, lorsque la section est subdivisée géographiquement en secteur (s), appelé « délégation ».

Le délégué est nommé par le président de section après agrément du conseil d'administration de l'amicale nationale.

Le délégué est subordonné au président de section qui fixe son périmètre d'action et, qui décide, après avis du bureau de section, des fonds qui lui sont alloués.

Dans le territoire défini, son rôle est :

- De représenter le président de section auprès des autorités locales.
- D'organiser la coordination et de diffuser l'information auprès des amicalistes qui résident sur le territoire ou qui viendraient participer à des manifestations

- auxquelles il sera directement associé.
- De fidéliser les nouveaux adhérents.

Le délégué de section peut se voir confier par le président de section un fanion ou un drapeau de section lorsque celle-ci en possède plusieurs.

Art.10-4 Port des décorations et insignes sur les tenues.

Les amicalistes peuvent porter :

- A gauche : les décorations pendantes (sur blazer ou chemisette blanche), certains brevets étrangers remis à titre officiel.
- A droite : l'insigne du brevet ou du certificat (sur blazer ou chemisette blanche) au-dessus de l'écusson de l'amicale.

5 - Intervention du Trésorier national :

Le trésorier présente le bilan financier de l'exercice 2021, maintien de la cotisation à 5€

Vote : Approuvé à l'unanimité

6 - Questions diverses et tour de table :

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le CA à 16h35

Royan, le 21 juillet 2022

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ
Président de l'ANFMC

Secrétaire national de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Yves GUILMEAU